

Port-Louis, le 13 juin 2022

Le Principal  
Aux parents d'élèves

**Objet : Dispositif d'accompagnement à la restauration scolaire Année 2022-2023**

Madame, Monsieur,

Le collège de Port-Louis fonctionne sans service de restauration scolaire. Il est par contre possible pour votre enfant de se restaurer à l'extérieur, via la CAISSE DES ECOLES, dont l'inscription est de votre responsabilité.

Pour rendre service aux familles, nous organisons un **dispositif d'accompagnement des élèves à la restauration scolaire**, qui s'inscrit dans le cadre du **Foyer Socio-Educatif (FSE)**.

1- Si vous y inscrivez votre enfant :

- Vous devrez vous acquitter de la somme de **5€** correspondant à l'**adhésion au Foyer Socio-Educatif (FSE)**
- Il devra rester sous notre responsabilité et sous notre surveillance sur l'interclasse entre 12h05 et 14h. Vous vous engagez pour l'année scolaire.
- En cas, d'absence de professeur l'après-midi, il sera libéré à **14h** après la cantine. Cependant, vous pourrez renseigner une décharge en vie scolaire pour une sortie à **12h05** (*les courriers et mots de décharge dans le carnet n'étant pas valides*).
- Vous devrez indiquer sur la « Fiche élève » jointe, les jours où il mangera à la cantine (*ex: s'il n'a pas cours un après-midi, vous choisirez la case décharge correspondante et, il sera libéré conformément à son EDT*).
- En cas de non-respect du règlement, l'élève pourra être exclu du dispositif pour une période définie.

2- **En cas d'arrêt du fonctionnement de La CAISSE DES ECOLES, le dispositif d'accompagnement sera suspendu et, les élèves déchargés de fait. Il reprendra en même temps que le redémarrage de la cantine.**

3- Dans le cas contraire, même s'il participe au service de restauration de la CAISSE DES ECOLES, votre enfant sera libéré à 12h05, sera autonome dans ses déplacements, ne pourra manger aux mêmes tables que ses camarades de classe et regagnera le collège conformément à son emploi du temps.

**Si votre enfant est inscrit à la restauration scolaire de la CAISSE DES ECOLES, merci de compléter le coupon ci-dessous.**

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

  
Le Principal  
  
Thierry KILEDJIAN



**Dispositif d'accompagnement à la restauration scolaire – Année 2022-2023**

Je soussigné(e) ..... Parent de l'élève .....  
Certifie que mon enfant est inscrit au service de restauration de la CAISSE DES ECOLES.

J'inscris mon enfant au **dispositif d'accompagnement** à la restauration scolaire et, m'engage à ce qu'il respecte les consignes en restant sous la responsabilité des personnels du collège de 12h05 à 14h.

**OU**

Mon enfant sera **autonome**, se déplacera seul et ne sera pas sous la responsabilité du personnel du collège.

Date : ..... Signature des parents :

Signature de l'élève :

**CLG PORT-LOUIS**

ROUTE DE LA PIETA - 97117 PORT-LOUIS - TELEPHONE : 0590 22 90 13 - TELECOPIE 0590 22 90 14

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA RESTAURATION SCOLAIRE 2022-2023

FICHE ELEVE

<b>IDENTITE DE L'ELEVE</b>		<b>FSE</b>			
NOM : PRENOM : CLASSE : DATE D'INSCRIPTION AU DISPOSITIF :					
<b>COORDONNEES DES PARENTS</b>					
<u>MERE</u> NOM : PRENOM : ADRESSE : TELEPHONE :    0590 .....                      0690 .....					
<u>PERE</u> NOM : PRENOM : ADRESSE : TELEPHONE :    0590 .....                      0690 .....					
<b>RESTAURATION</b> (Mettre une croix dans la case correspondante) <b>Une croix dans la case « NON » équivaut à une décharge et l'élève sera libéré conformément à son emploi du temps.</b>					
	<b>Jours</b>	<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>
<b>Réponse</b>					
<b>OUI</b> (il mange)					
<b>NON</b> (il ne mange pas)					

Je soussigné (e) Mme/M....., m'engage à mettre à jour les informations consignées sur cette fiche. Par conséquent, je devrai retirer une nouvelle fiche à renseigner au Service de Vie Scolaire.

Date : .....

Signature des parents :

\*Fiche à retourner complétée, au service de Vie Scolaire.